

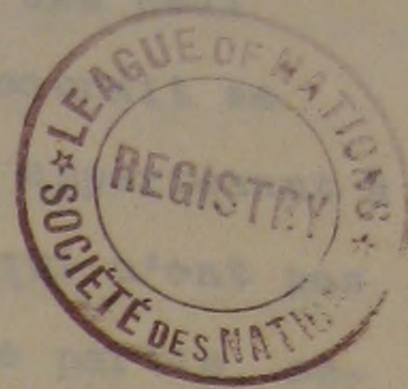
R. 8232
1933 →

SOIXANTE-SEIZIÈME SESSION DU CONSEIL.



Compte-rendu de la séance (secrète)

tenue le vendredi 29 septembre 1933 à Genève.



Président :

M. MOWINCKEL.

Allemagne :
Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du
Nord :

M. von KELLER

Sir John SIMON, puis M. CARR.

Chine :
Espagne :
France :
Guatemala :
Etat-libre d'Irlande :
Italie :
Mexique :
Norvège :
Panama :
Pologne :
Tchécoslovaquie :

M. Wellington KOO
M. de MADARIAGA.
M. PAUL-BONCOUR
M. MATOS
M. O'KELLY
M. BIANCHERI
M. CASTILLO NAJERA
M. MOWINCKEL
M. AMADOR
M. BECK
M. OSUSKY

Le Secrétaire général : M. AVENOL.

I. NOMINATION DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
A DANTZIG.

LE PRÉSIDENT donne la parole à Sir John Simon.

Sir John SIMON voudrait consulter ses collègues sur une question concernant la nomination du nouveau Haut-Commissaire de la Société des Nations à Dantzig.

En sa qualité de rapporteur, Sir John Simon a fait des efforts répétés afin de trouver un candidat possédant les qualifications requises pour remplir ce poste difficile qui comporte de hautes responsabilités. Or, jusqu'ici, il n'y a pas d'indication d'une acceptation unanime, en raison du désir, fortement exprimé par l'une des parties, de voir limiter le choix à des candidats n'appartenant pas à certains groupes importants de pays, ce qui équivaldrait à l'exclusion

des ressortissants de tous les Etats Membres permanents du Conseil et de tous les Membres du Commonwealth britannique des Nations. Il y a lieu de tenir compte du désir des deux parties, mais, pour sa part, Sir John Simon ne saurait se rallier à la thèse selon laquelle les candidats appartenant à des groupes entiers de pays, petits et grands, qui n'ont pas d'association particulière avec l'une ou l'autre partie, seraient exclus pour des raisons de nationalité. Sir John Simon est prêt à proposer des candidats appartenant à plusieurs pays, mais il ne croit pas que le choix devrait être indûment limité ou artificiellement resserré par des objections de caractère abstrait. Il espère que son point de vue sera partagé par ses collègues, et le règlement de cette question préliminaire l'aidera à mener à bien la tâche difficile qu'il doit remplir d'ici quelques jours.

M. BECK rappelle les discussions où des idées générales ont été échangées. Il est tout prêt à exposer tous les arguments et idées dont s'inspire le Gouvernement polonais. Il se bornera pour le moment à indiquer que la situation de fait est assez simple et que les difficultés se sont produites parce que toutes les propositions du rapporteur visaient uniquement ses compatriotes. Il ne s'agit nullement d'élimination ni d'une attitude inamicale à l'égard d'un pays quelconque; la seule préoccupation du Gouvernement polonais est de pouvoir continuer l'oeuvre commencée avec le Sénat de la Ville libre dans une atmosphère de confiance, pour arriver à une solution positive des problèmes en jeu. Si l'occasion était donnée d'examiner des candidatures de plusieurs nationalités, le Gouvernement polonais pourrait certainement donner son adhésion à une ou plusieurs candidatures. Pour ce qui est des principes, M. Beck désire souligner que le Gouvernement polonais, Membre du Conseil, a des intérêts et des droits spéciaux dans le port de Dantzig, et il croit pouvoir espérer que

le Conseil prendra en considération les vues du Gouvernement ~~par~~ polonais.

LE PRESIDENT estime qu'il ~~est impossible~~ n'est pas possible de prendre parti, par avance, contre un candidat parce que celui-ci appartient à une certaine nationalité. Une fois les candidatures présentées, le Conseil prendra sa décision d'après les qualifications personnelles des candidats et en tenant compte du désir des deux parties. Le rapporteur doit avoir toute liberté de proposer celui qu'il croit être le meilleur candidat.

2. | Sir John SIMON remercie son collègue polonais de ses explications. Il n'est pas tout à fait exact de dire que seuls des compatriotes de Sir John Simon ont été présentés, car, à deux reprises, des objections ont été élevées contre des candidats ^{provenant non seulement} ressortissants de grands pays, ~~c'est alors qu'un ressortissant d'un Dominion a été proposé.~~ Sir John Simon soumettra au Conseil les résultats de ses propres réflexions et il espère qu'une décision unanime pourra intervenir.

mais aussi
de
Dominions
britanniques.

M. O'KELLY souligne qu'il s'agit d'un poste important où il faut un homme de talent et de courage, négociateur et diplomate. Il serait peu sage de limiter le choix. D'autre part, un Haut-Commissaire qui ne serait pas acceptable pour les deux parties commencerait sa tâche sous des auspices peu favorables.

M. de MADARIAGA est convaincu que Sir John Simon trouvera une solution rapide et heureuse. Il ~~ne~~ désirerait que les propositions soient distribuées un peu à l'avance et, si possible, qu'il y ait à choisir entre plusieurs candidats. ^{Néanmoins} ~~D'autre part~~, si Sir John Simon considère un seul nom comme possible, M. de Madariaga est convaincu que ce sera ^{certainement} vraiment le meilleur candidat.

R. 8232

1933 →

- 4 -



M. von KELLER déclare s'associer aux idées exprimées par M. de Madariaga.

LE PRESIDENT déclare la discussion close.